



PRÉFET D'INDRE- ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 31 mars 2024

Épisode de crues exceptionnelles

Point de situation – 31 mars 2024 - 19h30

Depuis hier, le département d'Indre-et-Loire est concerné par un épisode de crues exceptionnelles. Les cours d'eau de la Creuse et de la Vienne sont toujours placés par Vigicrues en vigilance rouge. Le Cher passerait en vigilance jaune à partir de 22 heures et des débordements seraient attendus mardi.

Les services de l'État, les forces de sécurité intérieure et de secours, les associations de sécurité civile ainsi que les collectivités restent mobilisés au centre opérationnel départemental, sous l'autorité du préfet, pour assurer la protection des populations.

À l'heure actuelle, le bilan est le suivant :

- aucun blessé n'est à déplorer ;
- les sapeurs-pompiers continuent les opérations de mises en sûreté ;
- les gendarmes poursuivent les opérations de mises en sûreté et de sécurisation et notamment sur les lieux de barriérage en appui des collectivités.

Point sur les crues :

Les pics de la crue pourraient intervenir : à Nouâtre à 22 heures avec une hauteur estimée de 9m à 9m18 ; à Chinon entre 3 heures et 5 heures lundi matin avec une hauteur estimée prévisible entre 5m30 et 5m62.

Point sur les évacuations :

154 personnes ont été évacuées, dont 73 résidents de l'EHPAD de l'Île-Bouchard qui ont été répartis sur les différents établissements de santé du département.

750 personnes seraient potentiellement concernées par des évacuations préventives sur les secteurs de Chinon, Savigny-en-Véron, Beaumont-en-Véron et Saint-Germain-sur-Vienne.

Deux centres d'hébergement d'urgence vont être armés par les associations de sécurité civile et notamment la Croix-Rouge française :

- l'accueil de loisirs, 1 rue du stade à Cinais, d'une capacité de 50 places ;

Contact presse

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

- le gymnase Félix Moron, rue Maxime Dubrac à Chinon, d'une capacité de 100 places ;
- des nouveaux lieux d'accueil sont en cours d'identification.

Mobilisation de moyens humains :

Actuellement, 150 gendarmes et sapeurs-pompiers sont toujours engagés spécifiquement sur la crise dont 27 sauveteurs aquatiques.

Les effectifs de la Croix Rouge et de la protection civile sont mobilisés et prêts à intervenir en cas d'évacuation.

Le préfet tient à remercier les services de l'État et les forces de sécurité et de secours engagés, ainsi que les élus et les agents des collectivités mobilisés auprès de leurs administrés.

Coupages en eaux potables :

La station de captage de Montrésor est à l'arrêt entraînant une distribution d'eau potable sur les réserves des châteaux d'eau. Les équipes de l'agence régionale de santé, d'Enedis et du syndicat des eaux de la communauté de communes Loches Sud Touraine sont activement mobilisées pour remettre en service le forage dans les meilleurs délais. L'eau mise en distribution à partir de ce captage pourrait ne pas satisfaire aux limites de qualité requises pour la consommation humaine.

Aussi un arrêté de restriction d'usage de l'eau à titre alimentaire pour les populations est pris par le préfet d'Indre-et-Loire pour les communes : Montrésor, Beaumont-Village et Chémillé sur Indrois du 1^{er} avril à midi jusqu'à nouvel ordre. Cette restriction ne concerne pas la consommation animale.

Des distributions préventives de packs d'eaux embouteillées sont en cours sur les communes de Montrésor, Beaumont-Village et Chemillé-sur-Indrois et les hameaux du secteur.

Conseils de comportement :

Chacun est invité à la plus grande vigilance et à respecter les consignes de sécurité :

- Je reste chez moi et je me tiens informé auprès des autorités.
- Je n'utilise pas ma voiture. Je reporte ou annule mes déplacements.
- Je m'éloigne des cours d'eau, des points bas et des ponts et je rejoins le point le plus haut possible.
- Je ne franchis pas les routes inondées ou fermées.
- Je me réfugie en étage, en dernier recours sur le toit, je ne descends pas dans les sous-sols. Je coupe eau, gaz, électricité.
- J'évacue uniquement sur ordre des autorités en emportant mon kit d'urgence.

Respectez les consignes des autorités diffusées à la radio, la télévision, les médias sociaux et sur les sites institutionnels.

Restez en lieu sûr jusqu'à ce que les autorités déclarent la fin de l'alerte.

Vous pouvez suivre l'évolution de la crue via le site internet www.vigicrues.gouv.fr

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle